



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE



RhôneAlpes^{Région}



Étude bilan - évaluation - perspectives du contrat de rivières du Pays de Gex – Léman

MODULE 3

Rapport provisoire

Version provisoire du 8 mars 2012

Claudine LECURET



Consultante Milieux Aquatiques

**Jean-Luc CAMPAGNE
Philippe BARRET**



SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	3
2. METHODE DE TRAVAIL.....	4
3. LE CONTRAT DE RIVIERE VU PAR LES ACTEURS.....	7
3.1. Leur connaissance du contrat de rivière.....	7
3.1.1. Leur vision de l'origine du contrat	7
3.1.2. Leur vision de l'impact des caractéristiques locales sur le contrat	7
3.1.3. L'outil et les actions menées	8
3.2. Leur perception du fonctionnement	10
3.2.1. La Communauté de communes du Pays de Gex et sa Commission Eau et Assainissement.....	10
3.2.2. L'équipe de la CCPG chargée du contrat.....	11
3.2.3. Les instances de concertation.....	12
3.2.4. Les liens avec les partenaires.....	12
3.2.5. Les liens avec la population.....	15
3.3. Leur bilan du contrat de rivière	17
3.3.1. Les points forts.....	17
3.3.2. Les points faibles	18
3.4. Leurs suggestions pour la suite.....	22
3.4.1. Principes généraux	22
3.4.2. Actions à mener.....	25
4. LE FONCTIONNEMENT DE LA PROCEDURE VU PAR LE PRESTATAIRE.....	27


1. INTRODUCTION

Porté par la Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG), le contrat de rivières Pays de Gex Léman, signé en 2004 pour une durée de 7 ans, concerne des bassins versants situés sur la rive droite du Lac Léman entre France et Suisse : l'Alondon, la Versoix, le Gobé Marquet Vengeron, l'Annaz, le Nant des charmillles.

Le contrat est à présent achevé. Il est temps d'en faire le bilan technique et financier, de mesurer les avancées, de situer le territoire et les enjeux actuels, de réfléchir à l'opportunité d'une suite et à son contenu.

C'est pourquoi la CCPG a engagé une étude bilan évaluation et perspectives. Ce libellé correspond aux trois étapes de la réflexion : le temps du bilan, celui de l'évaluation et enfin celui de la réflexion prospective.

La mission et le rendu, s'organisent en cinq modules faisant chacun l'objet d'un rapport distinct.

- Module 1 : état des lieux initial et final, évolution
- Module 2 : bilan technique et financier du contrat
-  **Module 3 : fonctionnement de la procédure**
- Module 4 : synthèse et évaluation
- Module 5 : perspectives

Le présent rapport constitue la restitution du **Module 3**.

Le fonctionnement de la procédure est examiné en deux temps :

- par les acteurs du contrat de rivières et du territoire
- par le prestataire

L'analyse par les acteurs porte sur quatre éléments :

1. Leur connaissance du contrat de rivières
2. Leur perception du fonctionnement proprement dit
3. Leur bilan du contrat de rivières (points forts et points faibles)
4. Leurs suggestions pour la suite

L'analyse par le prestataire ne porte, dans ce module 3, que sur les points 1 et 2, puisque les points 3 et 4 font l'objet de modules spécifiques.

2. METHODE DE TRAVAIL

Dans le cadre de ce module 3, le recueil d'information s'est fait selon trois modalités complémentaires :

- des entretiens : 13 entretiens individuels, 11 entretiens collectifs, représentant près de 45 personnes contactées,
- un temps de travail spécifique dans le cadre de la Commission Eau et assainissement de la CCPG avec la participation de 11 élus,
- des questionnaires transmis aux élus de la CCPG en amont des entretiens.

Au total donc, la présente synthèse s'appuie sur les retours d'information de près de 60 personnes.

Les entretiens

Les entretiens, de type semi-ouvert, nous ont permis de recueillir la perception de près de 45 personnes sur la base d'une grille de questions jointe en *ANNEXE*. Les personnes, choisies avec le comité de pilotage, représentaient les différents groupes d'acteurs impliqués dans le contrat de rivières.

Liste des personnes ayant participé à un entretien oral :

Organisation	Personne - fonction	Date et forme de l'entretien
Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG)	Guy MAURIN – Vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement	Entretien individuel 27/09/2011
CCPG – Service eau et assainissement	Jérémy DEBARD – Animateur du contrat de Rivière	Entretien collectif 27/09/2011
Etat de Genève – Service de la renaturation des cours d'eau	Franck PIDOUX – Chargé de mission renaturation des cours d'eau	
CCPG – Service eau et assainissement	Guillaume MARSAC – Responsable du service eau & assainissement	Entretien collectif 27/10/2011
CCPG – Service eau et assainissement	Jérémy DEBARD – Responsable des travaux eau & assainissement	
Etat de Genève – Service de l'écologie de l'eau	Frédéric BACHMANN - Chargé des question d'assainissement et gestion des réseaux	
Etat de Genève – Service de l'écologie de l'eau	Jean PERFETTA - Chargé des questions de qualité de l'eau	Entretien collectif 01/12/2011
Etat de Genève – Service de la planification de l'eau	Anne-Marie HUISMAN – Chargée du SPAGE	
CCPG – Service eau et assainissement	Julie EYDALEINE – chargée de mission zone humide	Entretien collectif 01/12/2011
Etat de Genève – Service renaturation des cours d'eau	Alexandre WISARD – Responsable service renaturation des cours d'eau	
Etat de Genève – Service de l'écologie de l'eau	Gottlieb DANDLINKER – Inspecteur de la faune	
CCPG – Commission eau et assainissement	11 élus	Réunion le 14/12/2011
Communes du Pays de Gex	M. DURAFFOUR – élu à Farges	Entretien téléphonique
	M. KIENTZLER – élu à Ferney-Voltaire	Entretien téléphonique
	M. MASSONET – élu à St-Genis-Pouilly	Entretien téléphonique
	M. KESPY – élu à Divonne	Entretien téléphonique
	M. DUBOUT – élu à Versonnex	Entretien téléphonique
	M. PELLETIER – élu à Gex	Entretien téléphonique
Commune de Collex Bossy (Suisse)	Jacques FAVRE – élu à Collex Bossy	Entretien téléphonique
Conseil Général de l'Ain	Franck COURTOIS – directeur du service environnement	Entretien collectif 23/11/2011
Conseil Général de l'Ain	Anne-Claude FERRY – chargée du suivi des contrats de rivière	
Agence de l'Eau RMC (AERMC) – Délégation Rhône-Alpes	Jean-Marc PILOT – chef de service Savoie Léman	Entretien collectif 16/11/2011
AERMC – Délégation Rhône-Alpes	Maud SALINS –chargée du suivi de contrats de rivière	
AERMC – Délégation Rhône-Alpes	Sylvain IRRMANN – chargé d'intervention (anciennement chargé du suivi du contrat)	
Région Rhône-Alpes	Karine ADRIEN – chargée du suivi des contrats	

Direction Départementale des Territoires de l'Ain (DDT)	Joël CULAS – responsable du service protection et gestion de l'environnement	Entretien collectif 30/11/2011
DDT de l'Ain	Gérard MAILLE – chargé des rivières et ouvrages hydrauliques	
DDT de l'Ain	Thierry PERROT-AUDET – chargé de la politique de l'eau	
Agence Régionale de Santé (ARS) Rhône-Alpes – délégation de l'Ain	Jeanine GIL-VAILLER – chargée de l'environnement extérieur	
Chambre d'agriculture de l'Ain	M GOETGHELUC – responsable du service territoire	Entretien individuel 23/11/2011
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)	M. MERLET – technicien	Entretien collectif 22/11/2011
Association Agréée de Pêche de Thoiry (AAPPMA)	Roger MATTY - Président	
AAPPMA de la Divonne	Dominique BUFFARD – Président	
Association de Pêche de l'Etang de Cessy (APEC)	William COOSEMANS – Président	
Etat de Genève – Service de l'écologie de l'eau	Dimitri JAQUET – technicien pêche	
CCPG – Service eau et assainissement	Julie EYDALEINE – chargée de mission zones humides	Entretien individuel 14/12/2011
CERN (Enrico CENNINI – Chef du groupe sécurité et protection de l'environnement	
CERN	Sonia KLEINER – Chargée de la section environnement	
CCPG – Service eau et assainissement	Guillaume MARSAC – Responsable du service eau & assainissement	
CCPG – Service eau et assainissement	Jérémie DEBARD – Animateur du contrat de Rivière	
CCPG – Service eau et assainissement	Julie EYDALEINE – Chargée de mission zones humides	Entretien collectif 27/09/2011
Synd. Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de l'Est Gessien	Anissa TABET - directrice	
SIVOM del'Est gessien	M. DELAVENNE – Vice-président	Entretien individuel 14/12/2011
Aéroport de Genève	Denis TEUSCHER – Responsable service environnement	Entretien collectif 14/12/2011
CCPG – Service communication	Cécile RAMBOUR – Responsable service communication	
Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA)	Magali MINALDI – animatrice scolaire)	
Ecole	Christelle CHAVY – Enseignante référente	
Ecole	Corinne LAMURE – Enseignante référente	
	Nicolas GORIUS - CREN	Entretien téléphonique
	Audrey KLEIN – CIPEL	Contact téléphonique

N.B. : Des contacts complémentaires pourront être pris avec quelques acteurs d'ici la validation définitive du document.

3. LE CONTRAT DE RIVIERES VU PAR LES ACTEURS

3.1. Leur connaissance du contrat de rivières

3.1.1. Leur vision de l'origine du contrat

Des besoins générés par l'évolution rapide du territoire :

- **Une volonté politique forte vis-à-vis d'une problématique d'assainissement** : La création de la Communauté de communes du Pays de Gex date de 1996. Dès lors, dans un contexte territorial marqué par une dynamique démographique importante (le Pays de Gex étant un territoire de résidence pour de nombreux frontaliers travaillant en Suisse), la question de l'assainissement apparaissait comme un enjeu fort pour les élus. Les réflexions autour de la mise en place d'un contrat de rivières ont donc débutées dès la fin des années 1990. L'impulsion politique donnée par la CCPG, et en particulier à travers le rôle de son Vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement, était liée notamment au besoin de pallier aux dysfonctionnements de deux stations d'épuration ; la solution envisagée (la réalisation de la galerie de Chouilly pour le raccordement de deux stations sur la Suisse) représentait un coût important (100 M d'€) que le contrat de rivières a permis de financer à 50%.
- **... et le besoin d'une vision plus large de la gestion de l'eau et des cours d'eau** : Les réflexions initiales autour du contrat de rivières ont contribué à la prise de conscience politique de la globalité de la problématique de la gestion de l'eau et des cours d'eau et a ainsi encouragé une vision plus large : « *Il est impossible de vivre en autarcie. Il y a une logique de bassin versant à prendre en compte* ». Donc, pour les élus comme pour les techniciens de la Communauté de communes, le contrat de rivières a permis une traduction politique et technique de cette vision plus globale de l'aménagement du territoire et de la gestion des milieux naturels dans un contexte local en pleine dynamique démographique ; il a ainsi constitué un cadre intégrateur et un outil pour donner de la cohérence à l'échelle d'un territoire d'intervention pertinent.
- **Des enjeux fédérateurs pour les acteurs** : L'assainissement et la prévention des inondations ont été des enjeux fédérateurs pour les acteurs du contrat de rivières ; ils ont constitué le socle de la démarche, ce qui est apparemment assez courant.

3.1.2. Leur vision de l'impact des caractéristiques locales sur le contrat

Un patrimoine fragile dans un territoire sous pression :

- **Des rivières à préserver** : Pour les acteurs du contrat, les habitants du pays de Gex ont la chance d'être encore dépositaires, à travers leurs cours d'eau d'un patrimoine naturel de qualité, qui est un élément important de l'image du territoire. Ce sentiment semble encore plus marqué pour les partenaires Suisse pour qui le contrat de rivières concerne les plus beaux cours d'eau du canton de Genève : l'Allondon et la Versoix.
- **Un besoin urgent** : Pour les acteurs du contrat, la situation particulière du Pays de Gex (dynamique démographique, pression foncière) crée une situation d'urgence vis-à-vis de la préservation de ce patrimoine. Mais beaucoup constatent que les évolutions à l'échelle du territoire sont telles que « *c'est difficile de résister ; on a l'impression qu'on ne peut rien faire pour aller contre l'urbanisation galopante* ».
- **... mais un challenge difficile** : Une interrogation revient régulièrement sur la capacité de la collectivité à interférer sur les évolutions constatées. Le contrat de rivières apparaît comme un outil nécessaire mais « *est-il suffisant ?* ». Une question se pose pour les acteurs que l'on peut formuler de la manière suivante : quelle est l'utilité du travail accompli, si il n'est pas accompagné d'une démarche cohérente d'aménagement du territoire et s'il n'y a pas de suite ?

Un territoire transfrontalier et des liens évidents :

- **Un rapprochement « naturel », fondé et utile :** Pour les acteurs du contrat le partenariat avec la Suisse « *coule de source* » et ce pour plusieurs raisons :
 - o il est nécessaire à une vision à l'échelle de l'ensemble des bassins versants ;
 - o la proximité explique des habitudes de travail anciennes entre la CCPG et l'Etat de Genève, et parfois « *les liens sont plus étroits et plus naturels qu'avec les institutions françaises* » ;
 - o l'évolution du Pays de Gex dépend de la dynamique intrinsèque à l'agglomération genevoise.

3.1.3. L'outil et les actions menées

Une démarche franco-suisse :

- **Une approche nécessaire :** De manière unanime pour les acteurs du contrat, le partenariat avec l'Etat de Genève était incontournable pour une véritable approche à l'échelle de bassins versants. « *La gestion des cours d'eau doit se faire à l'échelle de leurs territoires, pas des frontières* ».
- **Un contrat de rivière co-construit :** Seul contrat de rivières du département de l'Ain à avoir une caractéristique transfrontalière, le contrat de rivières Pays de Gex Léman représente, pour de nombreux acteurs du contrat, une démarche de collaboration exemplaire entre partenaires français et suisses. Pour les élus ou les financeurs, cela a permis une véritable co-construction de l'outil : « *se comprendre, partager une situation, et définir en commun des priorités* » ; quelques uns mettant en avant l'intérêt des échanges d'expériences et de l'expertise des Suisses (impliqués sur 5 contrats de rivières transfrontaliers dans le bassin genevois).

Une approche globale et locale de la problématique de gestion des cours d'eau :

- **Un diagnostic clair de la situation à la bonne échelle et un outil opérationnel :** La plupart des acteurs du contrat soulignent l'intérêt d'un programme d'action élaboré sur la base d'éléments de connaissances clairs et précis, à la bonne échelle, celle du bassin versant. Ils apprécient notamment le portage local d'un tel outil qui permet d'être en phase avec le terrain : « *C'est un outil adapté et adaptable aux besoins, et très opérationnel* ».
- **Une légitimité d'intervention :** Le contrat de rivières constitue finalement pour les acteurs une feuille de route élaborée collectivement (« *le programme de travaux* »), qui permet d'identifier les priorités, de coordonner la mise en œuvre des actions (« *qui fait quoi ? quand ? comment ?* »). Reposant sur un engagement collectif et une volonté politique clairement affichée, il offre aux techniciens et aux élus un cadre légitime d'intervention.

Des opérations d'envergure orientées sur des thématiques prioritaires :

- **Un gros contrat de rivières :** Il est souligné « *qu'avec un budget global de près de 80 millions d'euros, c'est l'un des plus gros contrats de la Région Rhône-Alpes* ». L'envergure des actions menées constitue une image forte du contrat : « *un programme ambitieux* ».
- **Une orientation importante sur l'assainissement et la régulation hydraulique :** Souvent revient dans les propos recueillis, l'image d'un contrat de rivières ayant permis la réalisation de gros travaux (représentant des montants financiers importants) ; en particulier, la réalisation de la galerie de Chouilly est souvent citée à titre d'illustration : « *le contrat de rivières, c'est le sauvetage de l'Allondon grâce au raccordement de deux stations d'épuration sur la Suisse* » ; revient aussi la lutte contre les inondations, avec également des opérations

d'envergure réalisées conjointement avec l'Etat de Genève, telles la création de bassins de rétention sur le Gobé Marquet Vengeron ou les travaux sur le canal de Crans.

- **... et des opérations plus ponctuelles sur les autres thématiques** : Les acteurs évoquent en particulier la restauration des berges, la franchissabilité piscicole, l'amélioration d'habitats – les opérations « rivières » étant réalisées sous maîtrise d'ouvrage communale – ou l'inventaire des zones humides.
- **Une démarche progressive** : Les financeurs observent qu'une fois les travaux d'assainissement réalisés, une bascule s'est faite vers les thématiques de gestion de la ressource en eau et des milieux « *on a fait d'abord ce qui était prioritaire et petit à petit il y a eu une sensibilisation en profondeur* ». Par ailleurs, la mise en place tardive de certaines actions s'expliquent selon eux par une maturation de la réflexion au sein de la CCPG : « *Les actions à maîtrise d'ouvrage communale se sont mises en place récemment car les réflexions autour du schéma de gestion des eaux pluviales ont permis une meilleure intégration des enjeux dans un contexte de pression démographique énorme* ».

Un outil intégré à une politique globale :

- **Une mise en cohérence des actions autour de la gestion des cours d'eau** : Nombreux sont nos interlocuteurs qui mettent en avant l'importance d'une politique globale et cohérente autour de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques ; d'où l'intérêt pour eux « *d'un portage par une communauté de communes ayant déjà des compétences élargies sur les question de gestion de l'eau et d'aménagement* ». Cela a par exemple facilité le lien avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) pour la prise en compte des zones humides, ce qui est un bien fondé selon eux.
- **... en lien avec des besoins encore importants** : La prise en compte des milieux naturels en particulier, le besoin de préserver « *l'espace du cours d'eau* », de poursuivre les efforts pour préserver ou restaurer la qualité de l'eau restent des préoccupations fortes pour les acteurs dont la prise en compte nécessite une véritable intégration de ces questions dans la politique globale d'aménagement du territoire.

3.2. Leur perception du fonctionnement

3.2.1. La Communauté de communes du Pays de Gex et sa Commission Eau et Assainissement

Un portage politique efficace à une échelle adaptée :

- **Un territoire d'intervention lisible et pertinent** : Pour les acteurs institutionnels en particulier, la lisibilité territoriale de la Communauté de communes a été un élément important de la dynamique du contrat : non seulement « *la gestion des cours d'eau nécessite cette approche territoriale, mais elle nécessite également une gouvernance politique forte (volonté des élus)* ».
- **Un portage local, une volonté politique** : Pour les services de l'Etat et les financeurs ce portage politique local est déterminant ; le contre exemple étant donné par la problématique des territoires orphelins du point de vue de la gestion de l'eau. Par contre, ils relèvent que « *le portage par une Communauté de communes, avec une compétence eau et assainissement constitue un aspect assez inédit* ».
- **Une Commission eau et assainissement « puissante » avec des moyens dédiés** : Au sein de la CCPG (créée en 1996), la Commission eau et assainissement fonctionne sur la base « *d'une gouvernance politique forte* » ; ses moyens sont liés à un budget spécifique (la compétence eau et assainissement étant gérée à partir d'un budget annexe). Elle est ainsi perçue par les acteurs institutionnels comme « *une structure solide, avec des moyens, disposant de compétences et d'une vraie capacité d'ingénierie en interne* ».
- **Un volontarisme politique incarné par la Vice-président de la CCPG** : Les acteurs du contrat soulignent souvent le leadership politique du Vice-président de la CCPG en charge de l'eau et de l'assainissement, « *hyper volontariste sur ces thématiques* ».
- **... avec parfois un manque d'appropriation de la démarche par certains élus** : Bien qu'ayant permis une réelle avancée de la démarche, ce volontarisme, tenant surtout à un élu, pourrait constituer pour quelques uns un point de fragilité ; en effet, selon eux, cela ne favorise pas forcément son appropriation par les autres membres de la Commission eau et assainissement. De plus, quelques élus ont « *hérité en cours de route du suivi du contrat* » (depuis les dernières élections municipales en 2008), ce qui peut expliquer aussi leur difficulté à s'approprier ce projet. Néanmoins ceux que nous avons contactés souhaitent, pour la plupart, s'impliquer dans la construction des suites qui seront données à la démarche.

De l'intérêt des complémentarités au sein de la Communauté de communes aux limites d'une action orientée « eau et assainissement » :

- **Une cohérence d'intervention** : Certains soulignent l'intérêt du champ de compétences large de la CCPG qui permet une synergie entre les différents services (AEP, assainissement, portage du Schéma de Cohérence Territoriale, le SCOT) ; et qui a permis par exemple d'intégrer les corridors liés au cours d'eau dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (PLU).
- **... ou une approche trop cloisonnée** : En lien avec ce qui a été dit ci-dessus concernant la perception des actions menées (cf. § 3.1.3.), pour certains partenaires institutionnels, et acteurs du monde de la pêche ou de l'environnement, le pilotage du contrat par le service eau et assainissement de la CCPG explique en partie un manque de réalisation de certaines actions (« *manque d'une approche milieu en particulier et d'une approche globale de la gestion du cours d'eau* »).

3.2.2. L'équipe de la CCPG chargée du contrat

L'équipe et son évolution :

- **Le personnel technique en charge du suivi du contrat :** Au sein du département eau et assainissement de la CCPG, sous la responsabilité technique de Guillaume Marsac, la coordination et l'animation du contrat de rivières sont assurées par Jérémie Debard, dont 60 % du temps de travail sont consacrés à cette tâche. Il a remplacé Dominique Bertin, qui a été chargé de l'élaboration du contrat puis de son suivi jusqu'en 2005. Il faut noter par ailleurs que jusqu'au début de l'année 2007, un poste de technicien de rivières était occupé par Frédéric Sassard, qui n'a pas été remplacé suite à son départ. Plus récemment, Julie Eydaleine, a intégré l'équipe de la CCPG en 2011 ; elle intervient sur le suivi du contrat, en particulier autour de la thématique de la gestion des zones humides, dans la lignée de son stage sur cette thématique.
- **Les incidences de l'évolution de l'équipe :** Pour quelques uns des acteurs rencontrés, les changements au sein de l'équipe chargée du contrat ont pu générer de l'inertie par rapport au déroulement de la démarche (en particulier pour les actions du volet B). Ainsi, selon les financeurs, le départ de Frédéric Sassard, non remplacé, a été suivi « *d'une difficulté pour communiquer rapidement sur certains dossiers* » (ils constatent cependant que les choses se sont améliorées avec l'arrivée récente de Julie Eydaleine). Pour beaucoup, ce départ a eu une incidence sur la mise en œuvre des actions « milieux » : « *la CCPG a fait le choix de travailler d'abord sur ses compétences et donc de ne pas avoir un personnel dédié* ». Enfin, pour certains, le départ en retraite de Michel Dodos (ancien Directeur des services techniques de la CCPG) qui s'était fortement impliqué dans l'élaboration du contrat, a eu probablement une incidence car « *il avait une vraie vision politique et avait su faire valoir une vision intégratrice* ».

Un portage technique efficace mais un manque de moyens humain :

- **Une équipe compétente et appréciée :** Les acteurs du contrat ont apprécié le très bon contact avec les techniciens de la Communauté de communes et leur expertise technique des enjeux : « *Il était important d'avoir des interlocuteurs locaux qui savaient de quoi l'on parlait ; la CCPG a permis une vraie prise en compte des cours d'eau* ». De même, le rôle moteur et de pilotage de l'animateur du contrat est souvent mis en avant malgré un temps de travail sur le contrat de rivière limité : « *il a permis de garder le cap du contrat ; en étant qu'à 60% de son temps de travail sur le contrat de rivières, Jérémie Debard a fait un travail remarquable* ».
- **Un manque de moyens humains :** Cette question des ressources humaines affectées au contrat de rivières au sein de la Communauté de communes revient souvent dans les propos des financeurs mais d'autres acteurs locaux soulignent aussi un manque de temps ayant impacté la réalisation de certaines actions (*voir ci-dessus*). Prenant le contre-pied de ce point de vue, un élu explique que suite au départ de Dominique Bertin, une fois la galerie de Chouilly réalisée, un temps plein pour le suivi du contrat ne se justifiait plus.
- **Une bonne synergie avec les élus :** Entre l'équipe de la CCPG ou des élus, il semble s'être installée une habitude de travail en synergie et en complémentarité : « *on n'est pas là pour subir une volonté : les politiques sont à l'écoute* ». Pour ces derniers, l'équipe de la CCPG apporte « *un appui indispensable et très bien fait pour la mise en œuvre du contrat* ». De leur côté, les techniciens en charge du contrat ont conscience de jouer un rôle dans la sensibilisation et l'implication des élus.

3.2.3. Les instances de concertation

Les différents niveaux de participation des acteurs :

- **Le Comité technique de pilotage** : Constitué des financeurs du contrat et de la structure porteuse, il s'est réuni en amont des Comités de rivières (en général un mois avant) pour en préparer le contenu et permettait de faire un point sur les opérations en cours et les éventuelles difficultés. Pour les financeurs en particuliers, ces temps de coordination, bien qu'essentiels, sont jugés insuffisants.
- **Le Comité de rivières** : Présidé par le Vice-président de la CCPG en charge de l'eau et de l'assainissement, le Comité de rivières a réuni l'ensemble des acteurs du contrat (entre 30 et 80 personnes auraient participé à chacune de ces réunions). Il s'est réuni selon un rythme annuel. Souvent, une visite de terrain permettant de donner une illustration concrète y était liée. Les acteurs indiquent que cela a permis de bons échanges ; cependant quelques uns regrettent un manque de concertation, qui n'a pas permis selon eux à tous de faire valoir leur point de vue.
- **La Commission eau et assainissement de la CCPG** : Cette Commission, se réunissant une fois par mois est un espace de dialogue entre les élus ; elle a été l'instance politique de suivi du contrat de rivières. Pour autant, il ne s'agissait pas d'un espace d'échange avec les partenaires, même si certains d'entre eux ont pu être invités à y participer.
- **Les Comités de pilotage des projets** : Ils étaient mis en place avec les partenaires concernés (financeurs, pêcheurs,...), en fonction des projets, pour valider les principales étapes d'avancement.
- **Des visites ponctuelles sur le terrain avec les financeurs, les élus ou les membres du Comité de rivières** : Ces visites ont permis d'expliquer ou de valoriser certaines des actions menées. Elles étaient souvent organisées en lien avec le Comité de rivières.
- **Les réunions publiques dans le cadre des travaux d'entretien des berges** : Des réunions publiques ont également été organisées à l'amont de travaux prévus sur les cours d'eau, afin de toucher plus particulièrement les propriétaires riverains.
- **Les rencontres de riverains préalables aux travaux** : En phase de conception et de réalisation, elles avaient pour but d'informer sur les opérations à conduire.

La conduite des réunions :

- **Les modalités d'animation** : Les réunions n'ont pas fait l'objet de techniques d'animation spécifiques ; dans l'ensemble elles sembleraient s'être plutôt bien déroulées.
- **L'animation et le secrétariat** : Les réunions du Comité de rivières étaient co-animées par le chargé de mission du contrat de rivières, en lien avec le Vice-président, et un représentant de l'Etat de Genève. Pour certains, il a manqué parfois de validation des comptes-rendus : « *nos avis pas toujours retranscrits dans le compte-rendu (il n'y a pas toujours eu de validation avant diffusion)... mais il n'est pas facile d'animer et de prendre des notes* ».

3.2.4. Les liens avec les partenaires

Une concertation avec les partenaires variable selon les étapes :

- **Une véritable co-construction dans la phase d'élaboration du contrat** : Les acteurs institutionnels observent que la concertation a été très forte dans la phase d'élaboration du contrat de rivières, ce qui est jugé nécessaire pour une définition partagée des objectifs et des actions. « *Il est important de mettre beaucoup d'énergie en amont.* » Selon eux, la CCPG était dans un réel esprit d'ouverture avec une volonté de co-construire avec l'ensemble des acteurs.
- **... suivie de points d'étapes sur l'avancement de la démarche** : Ensuite, une fois les actions définies, une place moins importante a été laissée à la concertation puisqu'il s'agissait de mettre en œuvre ; le Comité de rivières permettant de faire des points réguliers sur

l'avancement des opérations. Pour les financeurs, le manque de moyens humains (cf. § 3.3.2.) est un facteur explicatif d'un manque de dialogue avec les partenaires par la suite. Cependant, au niveau de la CCPG, cette volonté de travailler dans la concertation est affirmée, que ce soit au niveau politique ou au niveau technique.

Une coopération transfrontalière appréciée :

- **Un lien de proximité :** Nos interlocuteurs ont parfois souligné que les relations entre les services de la CCPG et ceux de l'Etat de Genève sont plus importantes qu'avec les institutions françaises : « *il s'agit d'une collaboration naturelle et spontanée* ».
- **Une participation active de l'Etat de Genève :** La participation suisse a concerné bien sûr le volet financier des opérations partenariales mais elle s'est également concrétisée par une intervention à différents niveaux techniques. En particulier, assurant l'interlocution principale pour l'Etat de Genève, le service renaturation des cours d'eau s'est fortement impliqué dans l'élaboration du contrat pour la définition d'actions (galerie de Chouilly, actions piscicoles, actions relatives à la qualité du milieu aquatique). « *Une fois le contrat signé, il y a eu moins de contacts ; une forme de routine s'est installée, dans la confiance. C'était le temps de la mise en œuvre* ». Des liens ont été établis par ailleurs avec le service de l'écologie de l'eau pour la fourniture de données au moment de la réalisation du diagnostic (pour l'élaboration du contrat), et à nouveau dans la phase actuelle de bilan ; et plus récemment avec le service de la planification pour intégrer un certain nombre d'éléments dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Protection, d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SPAGE Rive droite).
- **... mais une participation moindre des élus suisses :** Un fonctionnement différent de celui de la France concernant l'exercice d'un mandat électoral local explique que la représentation politique soit déléguée aux fonctionnaires de l'Etat de Genève, qui jouissent du même coup de plus grandes marges de manœuvre que les fonctionnaires territoriaux français. Il y a donc peu de liens avec les élus helvétiques ; ceux-ci ne s'étant mobilisés que si des travaux ont eu lieu chez eux « *sinon ils n'ont été ni acteur, ni financeur, ni maître d'ouvrage à la différence de ce qui peut se passer en France* ».

Des partenariats techniques à compléter :

- **Des liens étroits avec les acteurs du monde de la pêche :** Des l'origine du contrat, des liens ont été établis avec les acteurs du monde de la pêche. Ils ont été associés de manière régulière au suivi des opérations réalisées dans le cadre du contrat de rivière et plus largement aux projets de la Communauté de communes (« *il y a une bonne concertation avec les pêcheurs dans les projets conduits par la CCPG* »). Il faut noter également que les pêcheurs sont associés à la Commission consultative des services publics (liée à la délégation de services publics). Pour simplifier les relations avec les pêcheurs locaux (5 associations sur le territoire), la CCPG avait demandé aux associations locales de pêche d'avoir un seul interlocuteur ; d'où la constitution du groupement des pêcheurs gessiens, rassemblant les diverses associations, qui a fait office par ailleurs de « *pot commun* » pour la participation financière des pêcheurs aux actions piscicoles du contrat de rivières. Il était initialement prévu que les associations de pêche portent certaines actions d'amélioration de l'habitat et des continuités piscicoles mais ce schéma a été remis en question (limite d'une maîtrise d'ouvrage associative), d'où un portage par la CCPG de ces actions avec une contribution financière des pêcheurs.
- **... malgré quelques incompréhensions :** Il y a pu avoir quelques points de friction avec les acteurs du monde de la pêche, dus à un manque de coordination et de transmission d'information (« *à l'occasion de problèmes de pollution en lien avec les termes de Divonne notamment* »).
- **Un appui aux collectivités maître d'ouvrage apprécié et nécessaire :** Pour les élus contactés, la CCPG a joué un rôle essentiel par rapport à l'impulsion de la dynamique et de projets sur leur territoire. Ce lien s'est traduit, pour les actions sous maîtrise d'ouvrage communale par un appui apprécié sur le plan technique et administratif (« *un appui indispensable* » selon les élus).
- **... mais quelques besoins d'accompagnement non satisfaits :** Si globalement, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage des collectivités par la CCPG est perçue de manière

positive, elle a parfois manqué selon certains. Le SIVOM de l'Est gessien relève en particulier des difficultés pour le financement de bassins de rétention (blocage de partenaires financiers), la réalisation de travaux (problématique foncière) et leur suivi, pour lesquelles un accompagnement plus fort de la Communauté de communes aurait été apprécié : « *on s'est senti un peu seul* ».

- **Peu ou pas de liens avec les acteurs du monde agricole** : Des relations existent entre la Communauté de communes et les agriculteurs du territoire dans le cadre du suivi des plans d'épandage des boues de station d'épuration ; cependant l'agriculture n'a pas été un domaine d'intervention pour le contrat de rivières. Les acteurs du monde agricole expliquent que des propositions avaient été faites dans la phase d'élaboration du contrat (mise aux normes coordonnées des bâtiments d'élevage, sensibilisation sur les bonnes pratiques autour des captages) ; mais ces propositions n'ont pas donné lieu à des suites (pas de financement possible de l'Agence de l'eau, compte tenu des orientations du SDAGE qui cible d'autres secteurs pour les zones nitrates et phyto). Ainsi, le contrat de rivières du Pays de Gex Léman n'a pas constitué pour ces acteurs une priorité d'intervention ; un courrier dans ce sens a été transmis à la CCPG fin 2008 par la Chambre d'Agriculture. Or, pour plusieurs de nos interlocuteurs « *il y aurait intérêt mieux prendre en compte le rôle de l'agriculture dans l'aménagement du territoire et vis-à-vis de la gestion de l'eau et des milieux* » (maintien d'espaces corridors, lien avec les espaces pastoraux des crêtes du Jura...), ce qui demande une réflexion large.

Des rapports pas toujours fluides avec les financeurs :

- **Un fonctionnement plutôt autonome de la Communauté de communes, un éloignement des partenaires financiers** : Le contrat de rivières du Pays de Gex Léman est vu souvent comme l'un des contrats les plus autonome avec pour conséquence « *moins d'échanges avec les financeurs sur les actions, et pour leur construction* ». Cette indépendance (par rapport à d'autres contrats de rivières) s'explique, pour les acteurs institutionnels, par le fait que « *la CCPG est puissante politiquement et financièrement (ils ont l'ingénierie interne)* ». D'autres éléments sont avancés : l'éloignement géographique et le contexte de Réforme Générale des Services Publics qui a eu pour effet de freiner l'implication des services de l'Etat.
- **... et des liens s'étant distendus faute de financement** : Du point de vue de la CCPG, certains financements n'ont pas pu être obtenus, ce qui n'a pas encouragé le partenariat : « *on nous donne des conseils, mais le problème c'est que le financement ne suit pas* ». Par exemple, depuis la loi de 2006, il n'y a plus d'intervention du Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration (SATESE) pour les plus grosses communes : les communes du territoire aux caractéristiques les plus urbaines se sont retrouvées inéligibles au financement du Conseil Général (plus de présence sur ces thèmes). ; de même l'Etat n'intervient plus sur les opérations « milieux ».

Des échanges et réflexions à l'échelle du bassin lémanique :

- **Une participation active aux dynamiques territoriales franco-suisse** : La CCPG s'implique dans divers groupes de travail du Comité Régional Franco-Genevois (CRFG), en particulier la groupe de suivi des contrats de rivière. Pour les financeurs du contrat, l'implication dans cette dynamique est nécessaire pour pousser à l'intégration des problématiques de gestion de l'eau et des milieux aquatiques. L'animateur du contrat s'investit également dans le cadre du groupe « *pollutions domestiques* » de la Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman (CIPEL).
- **Un partage d'expériences fructueux avec les autres contrats de rivières transfrontaliers** : Des échanges et partages d'expérience avec les autres contrats de rivières transfrontaliers du bassin lémanique étaient organisés les premières années du contrat de rivières. De l'avis des principaux intéressés, l'intérêt de ces échanges d'expérience était de partir d'une approche concrète de terrain, qui permettait d'enrichir les pratiques des uns et des autres.
- **... à laquelle s'est substituée une approche plus institutionnelle** : Une concertation plus institutionnelle (avec l'AERMC, la Région Rhône-Alpes, les Conseils Généraux, les DDT, l'Etat de Genève, la CIPEL,...) s'est substituée à cette dynamique et a pris corps dans le cadre du groupe de suivi des contrats de rivières du Comité Régional Franco-Genevois

(CRFG). Il est regretté que ces temps d'échange ne prennent plus vraiment appui sur le terrain.

3.2.5. Les liens avec la population

Des questionnements sur la stratégie de communication en direction de la population locale et une évolution des supports :

- **Un site Internet dédié au contrat :** De nombreuses informations y sont accessibles (territoire, démarche, acteurs,...). Certains élus indiquent avoir parfois « *des retours* » de personnes ayant consultées le site. L'ensemble du site Internet de la Communauté de communes a été remanié. « *Cela est l'occasion de repenser en profondeur l'interface concernant le contrat de rivière* ».
- **Une information large de la population jusqu'en 2008 via les lettres du contrat de rivières :** Pilotées par la CCPG, réalisées conjointement avec l'Etat de Genève, les lettres du contrat de rivières étaient diffusées sur l'ensemble du territoire concerné par la démarche (diffusion sur la Suisse via l'Etat de Genève). 4 exemplaires ont été édités en février 2005, mai 2006, mars 2007 et mai 2008 ; et même 5 si l'on rajoute la plaquette réalisée en 2002 dans la phase d'élaboration du contrat. Bien que ces lettres aient fait l'objet d'une diffusion large, « *il est difficile de mesurer la portée de cette communication* ».
- **... puis une information via la revue territoire de la Communauté de communes :** Depuis mai 2008, il n'y a pas eu de nouvelle édition de la lettre du contrat de rivières ; de même, peu d'articles de presse ont été réalisés et s'il était initialement prévu de faire un film, l'idée qui a été abandonnée. Le choix a été fait de communiquer via la revue Territoire (journal de la CCPG). Ce choix est expliqué en interne par un besoin de lisibilité qui a conduit à ne pas multiplier les supports de communication. Néanmoins, la stratégie à déployer en matière de communication pose question : « *C'est difficile de communiquer sur des aspects techniques ; la lisibilité du contrat de rivières est noyée par plein d'autres démarches de la Communauté de communes* ».
- **... et une diminution du travail collaboratif avec l'Etat de Genève sur la communication :** Si au début du contrat de rivières, le travail de communication était réfléchi de manière conjointe entre la CCPG et l'Etat de Genève, le départ de l'interlocutrice au sein de l'Etat de Genève et les questionnements internes à la Communauté de communes sur sa stratégie de communication expliquent que ces relations de travail ne se soient pas poursuivies.

Des actions de sensibilisation ciblées :

- **Une information spécifique des pêcheurs gessiens :** La lettre pêche visait l'information des pêcheurs gessiens (adhérents de l'une des associations de pêche locale). Deux lettres pêches ont ainsi été éditées en 2006 et 2007 et distribuées lors de la remise des cartes de pêche. Elles avaient pour objectif de donner une information complémentaire et ciblées, en particulier sur les actions piscicoles.
- **Des visites de terrain sur les actions réalisées :** La population du territoire a été invitée à participer à une journée porte ouverte (en septembre 2008) pour découvrir les travaux réalisés dans le cadre du raccordement des stations de l'Allondon et de Journans à la station du Bois-de-Bay.
- **Une plaquette d'information à l'attention des riverains des cours d'eau :** Cette plaquette, diffusée lors de journées de l'environnement, avait pour objectif de sensibiliser les riverains sur les questions d'entretien du cours d'eau (la réglementation et leurs obligations).
- **Une action importante en direction des scolaires :** Cette action, reconduite chaque année, a fait l'objet d'un partenariat avec la FRAPNA pour la conception et la mise en œuvre de l'animation ; elle a eu un gros succès si l'on en croit de nombreux acteurs. Beaucoup mettent en avant l'importance de la sensibilisation des plus jeunes. Basées sur une approche de terrain et des activités en classe, ces interventions ont suscité des retours très positifs des enseignants, ainsi que de la part des enfants et des parents : « *L'intervenant extérieur est*

considéré comme un spécialiste ; les contenus sont riches et adaptés, la progression bien pensée ». Toutes les écoles du territoire, en France ou en Suisse étaient concernées.

- **Une journée de formation des employés communaux** : Cette journée, sur le thème du développement de pratiques alternatives à l'usage des produits phytosanitaires, a été proposée en mai 2009 aux employés communaux du territoire du Pays de Gex. Cette formation a été dispensée par le SANU (organisme de formation suisse sur le développement durable). Un questionnaire transmis par la CCPG aux participants permet d'avoir une idée de son impact : ainsi, 6 personnes sur 9 indiquaient avoir fait évoluer leur pratique suite à cette formation.
- **Les fiches rivières** : Pilotée par l'Etat de Genève, leur réalisation a fait l'objet d'un travail collaboratif avec la CCPG ; ces brochures concernant les différents bassins versants du territoire : le Nant d'Avril, l'Allondon, la Versoix, le Marquet-Gobé-Vengeron. Elles donnent une information détaillée sur leurs richesses patrimoniales, les évolutions du territoire, les principales menaces des cours d'eau et les actions réalisées ou à mener pour améliorer la situation ; leur contenu paraît apprécié par les acteurs. Ces brochures sont mises à disposition dans les offices de tourisme ou disponibles auprès de l'Etat de Genève, de la CCPG et des municipalités, et téléchargeables sur Internet.

3.3. Leur bilan du contrat de rivières

3.3.1. Les points forts

Un programme d'action ambitieux, en grosse partie réalisé, et des améliorations constatées :

- **Des objectifs globalement atteints, en particulier sur les thématiques de l'assainissement et de la prévention des crues :** Pour l'ensemble des acteurs, le contrat de rivières a permis d'apporter des réponses adaptées à ces problématiques : « *Le contrat a été vraiment un facilitateur sur des choses qui traînaient depuis un moment* ». Les élus et les financeurs, soulignent que les grosses opérations mises en œuvre constituaient des priorités pour le territoire : « *si tout n'a pas forcément été réalisé, les plus grosses choses l'ont été* » (allusion notamment aux raccordement des stations de l'Allondon et du Journans sur la nouvelle station du Bois-de-Bay en Suisse via les galeries de Chouilly et de Merdisel, des bassins de rétention sur Ferney-Voltaire, Ornex et Collex-Bossy,...)
- **... avec des résultats spectaculaires sur la qualité des cours d'eau :** Unaniment, les acteurs du contrat reconnaissent des améliorations importantes de certaines rivières et surtout de l'Allondon. Le contrat a ainsi permis de maintenir ou d'améliorer la situation dans un contexte de forte pression : « *les travaux réalisés ont évité la dégradation de la Versoix malgré l'explosion démographique* ».

Un outil adapté, opérationnel et efficace :

- **Une vision globale du bassin versant :** Pour les acteurs du contrat, il est évident que les problématiques de gestion de l'eau et des cours d'eau doivent s'appréhender à l'échelle du bassin versant. En cela le contrat de rivières constitue un cadre pleinement adapté « *notre échelle, c'est l'échelle de nos rivières* ».
- **Un diagnostic clair de la situation, des objectifs définis en concertation et une feuille de route :** C'est pour beaucoup ce qui fonde le caractère opérationnel du contrat. Cela a demandé une phase d'élaboration longue et un travail collectif pour construire une vision commune de la situation ; avec le recul, cette phase de préparation est jugée nécessaire à l'établissement d'une feuille de route en phase avec les besoins : « *Les actions sont d'autant plus efficaces qu'elles sont préparées à l'amont* ».
- **Des moyens et des sources de financement diversifiées :** Pour les élus en particulier, c'était l'un des gros atouts du contrat de rivières que de proposer un cadre permettant de solliciter des partenariats financiers divers. D'après eux, de nombreuses opérations n'auraient pas pu voir le jour sans ces soutiens, et en particulier les plus importantes.

Un outil au service d'une cohérence d'action sur le territoire :

- **Un portage efficace :** La puissance politique de la CCPG a été un élément moteur pour la mise en œuvre du contrat de rivières. Si des appuis politiques ont facilité le déroulement du contrat, beaucoup d'acteurs soulignent l'importance de l'autonomie de la collectivité : « *le contrat a rempli ses objectifs car la collectivité a été très volontariste et autonome* ».
- **... offrant un cadre d'action adapté et des possibilités de mutualisation :** Pour les partenaires institutionnels, une compétence élargie de la Communauté de communes sur les questions de gestion de l'eau a favorisé la complémentarité et la cohérence des actions menées dans le cadre du contrat de rivières. Plusieurs y voient un atout pour la bonne gouvernance de l'outil. En interne, les élus comme les techniciens y voient aussi l'intérêt de la mutualisation de l'expertise et de l'ingénierie.
- **... pour un rôle intégrateur du contrat de rivières :** « *Le contrat de rivières a ainsi permis d'intégrer les enjeux liés à la gestion des cours d'eau dans d'autres démarches* » ; citons notamment la prise en compte des zones humides dans le SCOT ou bien le schéma de

gestion des eaux pluviales qui doit permettre l'optimisation de la gestion de la ressource en eau en lien avec la préservation des milieux aquatique

Une coopération transfrontalière efficace et équilibrée :

- **Une bonne synergie entre la CCPG et les services de l'Etat de Genève :** De manière partagée, il apparaît que la coopération transfrontalière est une réussite de ce contrat de rivières. Des habitudes de travail se sont progressivement mises en place : « *Au départ, cela était quasi révolutionnaire ; maintenant c'est devenu simple et naturel. Le contrat de rivières a vraiment ouvert cette voie* ». Pour beaucoup donc « *la collaboration transfrontalière a bien fonctionné et a une valeur d'exemple* ». Elle s'est traduite par une véritable proximité entre la Communauté de communes et l'Etat de Genève (« *de vrais partenaires* »).
- **Un intérêt partagé :** Cette façon de travailler en complémentarité entre la France et la Suisse est vue très positivement. Pour les suisses, le contrat de rivières constitue un outil opérationnel très intéressant, qu'ils peuvent contribuer à orienter techniquement et abonder financièrement (« *cela a permis de simplifier les rapports que l'on avait avec les acteurs français* »). Côté français, et en particulier au sein de la Communauté de communes, l'expertise technique, la capacité d'ingénierie et le soutien financier de l'Etat de Genève sont particulièrement appréciés : « *on se rend compte que les Suisses ont plus les moyens que nous* ».

Une contribution à la sensibilisation des élus et de la population :

- **Un travail de proximité avec les élus :** Pour un certain nombre d'élus, le contrat de rivières a donné l'occasion d'une nouvelle approche : le travail collectif et les apports techniques ont permis une progression vers une prise en compte plus globale de la gestion des cours d'eau.
- **Des actions de sensibilisation de la population et en particulier pour les plus jeunes :** Pour certains acteurs, le contrat de rivières a joué un rôle non négligeable dans la prise de conscience des Gessiens ; l'action en direction des écoles du territoire a retenue l'attention de nombreux acteurs, non seulement parce que certains messages ont été ainsi transmis aux plus jeunes mais aussi parce qu'une telle action participe à la prise de conscience des plus grands.
- **Une sensibilisation indirecte à travers les réalisations :** Les différents travaux, les améliorations visibles telles la qualité de l'eau, la valorisation des abords des cours d'eau sont un levier de sensibilisation indirect important pour les élus : « *cela a contribué à rapprocher la population de la rivière ; ce qui touche les gens c'est le nettoyage des rivières, l'amélioration globale de la qualité de l'eau* ».

3.3.2. Les points faibles

Des objectifs non atteints pour les acteurs :

- **Des manques et des thématiques en retrait :** un certain nombre de partenaires, regrettent en particulier :
 - o le manque d'approche en matière de gestion quantitative et de prise en compte de la problématique de gestion des débits d'étiage,
 - o l'absence de protection / restauration des zones humides (en plus de leur prise en compte dans le SCOT),
 - o le manque d'un plan de gestion de la ripisylve.
 - o l'absence d'actions en direction des agriculteurs pour améliorer la gestion des effluents (cf. § 3.2.4).
- **... en lien avec l'orientation donnée au contrat :** Le ressenti par certains acteurs d'un manque d'approche « milieux » est le corollaire de l'orientation prioritaire du contrat sur les enjeux d'amélioration de l'assainissement et de prévention des inondations dans les premières années du contrat. Ainsi, ils regrettent que le contrat de rivières ne se soit pas plus

attaché à certaines problématiques concernant en particulier les zones humides et la gestion des débits : « *Les zones humides sont toujours grignotées par l'urbanisation et l'atterrissement lié au manque d'eau ; par ailleurs, il était prévu un soutien du débit d'étiage de l'Allondon, ce qui n'a pas été fait* ». Cependant les acteurs apprécient l'amélioration récente de la concertation sur ces sujet (réunion thématique zone humide).

- **... en lien avec des évolutions du territoire qui ont limité les améliorations** : Sur le Gobé Marquet Vengeron en particulier, certains soulignent que la situation reste préoccupante du point de vue de la qualité des eaux, car les réseaux de collecte des eaux usés n'ont pas suivis l'évolution démographique (réseaux sous dimensionnés). Cela interroge parfois sur l'efficacité des actions menées et sur la capacité de la collectivité à interférer sur certaines évolutions : (« *on a l'impression de refaire sans arrêt le même diagnostic mais il n'y a pas d'impact, pas de bénéfice des actions menées* »).
- **... en lien aussi avec un manque de ressources humaines au sein de la CCPG** : Pour plusieurs de nos interlocuteurs, le départ de Frédéric Sassard (technicien de rivière) en 2007, non remplacé, est un élément explicatif important de la non réalisation de certaines actions. Cela a pu jouer également dans l'orientation donnée à certaines opérations, avec parfois « *des choix qu'un technicien de rivière n'aurait pas fait* ».
- **... en lien enfin avec la non maîtrise d'ouvrage des actions ripisylve** : La Communauté de communes n'a pas de compétence rivière et prévention des crues : « *cela a été une critique car la CCPG faisait plus office de boîte à lettre par rapport aux projets des communes sur ces thématiques* ». Cela, cumulé à l'absence d'un technicien de rivière, a pu constituer un frein à la réalisation d'actions, en raison d'une certaine frilosité des communes : « *on aurait pu aller plus loin si l'on avait eu la maîtrise d'ouvrage ; parfois, il y a un manque d'engagement des communes* ».

Un essoufflement de la dynamique avec certains acteurs :

- **Une diminution de la présence des financeurs** : Les services de l'Etat et les financeurs du contrat ont été de moins en moins présents au fur et à mesure du déroulement du contrat.
- **Une diminution de l'implication des élus locaux, un manque d'appropriation de la démarche** : L'implication des élus locaux a diminué au fur et à mesure du déroulement du contrat. Pour certains, les changements d'élus lors des élections de 2008 ont pu avoir une incidence. Par ailleurs, pour d'autres, même si les élus expriment leur intérêt pour le travail réalisé, cela révèle un manque d'appropriation de leur part ; le pilotage politique de la démarche étant délégué bien volontiers au Vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement et la coordination technique à l'animateur du contrat : « *les élus apprécient que quelqu'un d'autre s'en charge* ».
- **De nouvelles populations moins concernées** : Certains de nos interlocuteurs indiquent que l'arrivée de nouvelles populations ne favorise pas la prise de conscience : « *Les gens ne se sentent pas concernés (car ils sont moins liés au territoire / moins impliqués)* ». Or cette prise de conscience à la base est vue par beaucoup comme un élément essentiel pour une évolution durable de la situation.
- **Des liens difficiles à établir avec les acteurs du monde agricole** : Pour les acteurs agricoles, le contrat de rivières du Pays de Gex Léman n'a pas constitué une priorité compte tenu des orientations du SDAGE qui cible d'autres secteurs (zones nitrate, phyto). Leurs préoccupations sur ce secteur concerne plus le maintien des espaces agricoles et des agriculteurs compte tenu de la pression sur le foncier dans le Pays de Gex, des difficultés économiques de la filière laitière, et des nouvelles demandes sociétales (« *ce sont des éleveurs à qui l'on demande de devenir maraîchers* »).

Un manque de moyens humains :

- **... pour une meilleure approche de terrain** : Suite au départ de Frédéric Sassard, une présence sur le terrain a manqué en particulier pour avancer sur la réalisation des actions « milieux ».
- **... et pour renforcer l'implication et la prise en compte des acteurs locaux** : Il est souligné que « *le travail en concertation nécessite du temps* ». Or, ce temps a manqué parfois

à l'animateur du contrat de rivières (à 60% de son temps sur la coordination du contrat). Pour les financeurs, cela explique en partie un manque de coordination avec eux (cf. ci-dessous).

Une coordination insuffisante avec les financeurs :

- **Un manque de concertation en amont des actions :** Un fonctionnement relativement autonome de la CCPG vis-à-vis des financeurs a pu être source d'incompréhension : « *nos demandes n'ont pas toujours été prises en compte* ». Hormis dans le cadre du Comité de pilotage, il n'y avait pas suffisamment d'allers-retours selon eux pour qu'ils puissent prendre vraiment leur place dans la démarche : « *on n'a pas toujours été associé aux réflexions et mis parfois devant le fait accompli* ». Pour l'équipe de la Communauté de communes, les financeurs sont parfois trop éloignés des réalités du territoire ; les financeurs quant à eux regrettent de ne pas mieux connaître le contexte local : « *on connaît peu les rivières du Pays de Gex. Il a manqué de visites de terrain* ». Si le manque de contacts et de coordination est ressenti par les uns et par les autres, « *des améliorations vers la fin du contrat sont à souligner* ».
- **... et un manque de recadrage en cours de contrat :** Pour certains financeurs, il a manqué d'approche globale et de coordination des actions entre elles. Un bilan à mi-parcours aurait selon eux été utile à l'intégration de leurs attentes (sur le volet milieux naturels notamment) et aurait permis de resituer l'avancement du contrat par rapport au programme global : « *7 ans c'est long ; un bilan à mi-parcours aurait permis de recadrer les choses ; or, la CCPG a refusé de le faire. Il est important que l'on ait une vision d'un programme global pour juger des actions, pas de petits bouts* ».

Une procédure lourde et un manque d'adaptabilité :

- **Une outil manquant parfois de souplesse :** Pour certains, l'outil manque d'adaptabilité, d'autant plus si l'on considère l'évolution qui caractérise le bassin du pays de Gex Léman : « *A partir du moment où le contrat est signé, on peut difficilement en modifier le contenu, alors que cela aurait parfois été utile* ». Pour beaucoup, il aurait été intéressant de pouvoir tenir compte un peu plus de certaines évolutions ou éléments de connaissance nouveaux (pression démographique sur certains secteurs par exemple, problèmes de pollution,...).
- **Une procédure longue :** La durée du contrat de rivières est jugée trop importante par certains élus qui invoquent trois raisons : le décalage par rapport au mandat politique, les changements au sein de l'équipe technique, l'évolution rapide du territoire.
- **Un fonctionnement institutionnel source d'inertie :** Les contraintes administratives (Déclaration d'Intérêt Général, enquête publique) et la complexité des dossiers de demande de financement (« *autant de dossier que de financeurs* ») représentent une charge importante pour les techniciens de la Communauté de communes comme pour les élus des collectivités maîtres d'ouvrage. La lourdeur de la procédure peut-être aussi à l'origine de retards dans la réalisation des travaux et en particulier à un manque de coordination dans les avis qui sont rendus par les acteurs institutionnels tels la DDT, l'ONEMA : « *il y a un emboîtement complexe des différents niveaux de décision dans les institutions et il manque d'une coordination des différentes structures extérieures qui interviennent* ». En outre, pour les acteurs suisses du contrat cette inertie est liée également à « *des marges de manœuvre décisionnelles limitées de l'équipe de la CCPG* » ; ceci étant en lien avec l'organisation du pouvoir de décision dans les collectivités territoriales en France.
- **Des difficultés pour le financement de certaines actions :** Les financeurs soulignent « *de gros dépassements par rapport aux coûts prévisionnels des actions* », ce qui a pu être source de difficulté, malgré les appuis politiques de la CCPG. Parallèlement le désengagement progressif de l'Etat a eu pour effet de reporter les charges sur les autres partenaires ou sur la Communauté de communes. C'est par exemple le cas pour les bassins de rétention du Marquet pour lequel un dimensionnement de 20000 m³ a été finalement prévu (au lieu des 8000 m³ initialement envisagés) ; l'Etat de Genève ayant pris à sa charge l'essentiel du surcoût.

Une action publique manquant parfois de cohérence :

- **Une police de l'eau pas suffisamment présente en France** : Pour certains acteurs, la centralisation du pouvoir de police en a limité la réactivité ; ils comparent avec le fonctionnement en Suisse où « *il n'y a pas du tout le même problème : l'intervention de la police de l'eau est rapide* ». Or selon eux, il y a un besoin important de faire appliquer la réglementation sur le territoire du Pays de Gex ; certains acteurs ne jouant pas le jeu de la gestion collective : « *les golfs font partie des rares acteurs à ne pas respecter les mesures de restrictions en matière de prélèvements* ».
- **Des politiques d'aménagement ne prenant toujours en compte la préservation des rivières** : Quelques uns soulignent le manque de cohérence de certaines politiques d'aménagement (« *exemple de la construction d'une grande surface en limite d'un cours d'eau à Ferney* »). Ils mettent en avant la nécessité d'une action cohérente à l'échelle du territoire et d'une meilleure intégration des enjeux de gestion de l'eau et des milieux aquatiques par les collectivités.
- **Des besoins d'harmoniser certains modes de gestion ou réglementation entre France et Suisse** : Des visions de la gestion et de l'aménagement du cours d'eau sont parfois différentes entre la France et la Suisse. Par exemple, il est possible de rempoissonner avec de la Truite arc en ciel en France alors que cela est interdit en Suisse ; de même les réglementations concernant les tailles de capture divergent. Autre illustration donnée : « *des enrochements ont été réalisés en 2005 sur l'Allondon en France, alors que les préoccupations côté Suisse concernaient l'hydro-morphologie* ».

3.4. Leurs suggestions pour la suite

3.4.1. Principes généraux

Considérer la nécessité d'un outil pour agir :

- **Prévoir une suite** : Compte tenu de l'évolution du territoire, c'est une nécessité pour de nombreux acteurs qui soulignent le besoin de poursuivre la démarche dans un contexte « *d'explosion démographique* » : « *si l'on veut accepter toujours plus de monde sur ce bassin versant, il faut continuer et se battre pour éviter la dégradation de certains cours d'eau comme la Versoix* ».
- **... mais s'intéresser d'abord aux enjeux** : Même si le souhait de poursuivre à travers un nouvel outil est fort, les acteurs insistent sur le fait que la question de l'outil est secondaire par rapport à celle des enjeux (« *il ne faut pas déterminer des enjeux en fonction d'un outil* ») mais il est important d'agir (« *surtout refaire quelque chose... quel que soit l'outil, il vaut mieux en avoir un que ne pas en avoir du tout* »).

... mais rechercher une évolution de l'outil :

- **S'inscrire dans les réflexions en cours** : Les financeurs indiquent que des réflexions sont menées actuellement sur la pertinence de l'outil « contrat de rivières » et sur son évolution possible. Il apparaît « *qu'un outil qui nécessite 3 à 4 ans pour son élaboration et 7 ans pour sa mise en œuvre est probablement en décalage avec les besoins actuels sur les territoires* », en particulier dans le cas de la CCPG où l'évolution démographique est très rapide. Par ailleurs, il est important selon eux de considérer que « *dans le contexte actuel l'outil contrat de rivières ne va pas régler toutes les problématiques de financement public* ».
- **Prendre en compte la palette des possibilités offertes par l'ensemble des outils** : Les financeurs souhaitent que la possibilité de mobiliser d'autres outils soit étudiée dans les réflexions sur la suite à donner : « *l'outil contrat de rivières permet de faire des choses mais est-il suffisant ? cette question doit être intégrée par les élus* ». En particulier, pour eux, la démarche SAGE offre d'autres moyens d'action (en termes de réglementation et de planification notamment). Par ailleurs, la Région travaille à un outil « eau et milieux naturels » qui devrait être opérationnel fin 2012 ; d'autres outils, qui pour certains intègrent un volet réglementaire existent : les contrats corridors (mise en œuvre du SRCE), les réserves régionales, la politique des Espaces Naturels Sensibles. Par contre, la mobilisation de ces dispositifs pour la gestion des milieux aquatiques nécessiterait le recours à d'autres moyens pour les problématiques de prévention des inondations et de gestion quantitative. Quoiqu'il en soit, chacun s'accorde sur le fait que la question de l'outil découlera des réflexions sur les orientations en termes d'enjeux : « *C'est l'ambition et les enjeux qui vont définir l'outil* ».
- **... et la complémentarité des possibilités d'intervention de l'Etat de Genève** : Trois voies de financement de l'Etat de Genève sont envisageables : le soutien aux contrats de rivières, la contrepartie aux contrats corridors, le COGEFE (Fond Eco-Electricité) qui peut intervenir pour le financement de projets que ce soit en Suisse ou en France (par exemple pour l'acquisition de zones humides,...).
- **Se questionner sur l'adaptabilité et la simplicité de l'outil pour mieux prendre en compte les besoins** : Pour quelques acteurs, il faut offrir la possibilité d'adapter les projets : « *il ne faut pas figer les choses trop vite si l'on part sur un nouveau contrat de rivières ou sur un contrat corridor* ».
- **... mais ne pas alourdir le volet administratif** : « *un dossier par financeur et un dossier par phase, cela fait beaucoup* ».

... et donner plus de moyens humains :

- **Renforcer la capacité d'intervention de la CCPG sur les thématiques du contrat de rivières** : De nombreux acteurs estiment que c'est une nécessité pour une action efficace et

coordonnée de la CCPG, qui doit mieux intégrer certains enjeux (le volet milieux naturels en particulier). Pour les financeurs « *cela constitue un critère important* ».

Articuler la démarche avec d'autres dispositifs de planification à l'échelle du territoire et renforcer la cohérence globale de l'action de la CCPG :

- **Une vision à faire évoluer au rythme des évolutions constatées sur le territoire :** La dynamique démographique bouscule la vision que l'on pouvait avoir il y a 10 ans lors de l'élaboration du contrat de rivière. « *Il y a besoin d'anticiper, d'être proactif et de ne pas être toujours être dans la réaction face aux évolutions* ».
- **Articuler la démarche avec les autres documents de planification et d'urbanisme portés par la collectivité :** Pour les services de l'Etat, « *une meilleure coordination des actions de gestion de l'eau et des rivières et des orientations en matière d'urbanisme est nécessaire* » (référence au SDAGE). De plus, pour la majorité des personnes interrogées, une vision intégratrice à long terme doit prévaloir. Au niveau de la Communauté de communes, des démarches ont déjà été engagées dans ce sens : le SCOT (« *c'est un cadre intégrateur des dynamique en cours* ») a d'ores et déjà permis la prise en compte des zones humides ; par ailleurs, la réalisation du schéma directeur des eaux pluviales a permis l'intégration d'un certain nombre d'enjeux ; un lien serait à envisager éventuellement avec le Plan de Prévention des Risques (PPR).
- **... et promouvoir une approche transversale :** Pour les acteurs du contrat, la Communauté de communes offre donc un cadre d'action cohérent et multi thématiques, ce qui est un atout pour articuler les démarches. Aussi, les efforts faits dans ce sens doivent être poursuivis car la gestion de l'eau appelle des approches transversales : « *on n'est plus maintenant sur de grosses choses mais sur une multitude de thématiques* ». Certains proposent d'échanger avec le SAGE Arve qui engage une réflexion sur les mêmes sujets, et dont l'approche pourrait enrichir celle de la CCPG.
- **Renforcer le lien avec le projet d'agglomération franco-valdo-genevoise :** Pour les acteurs institutionnels, un lien est à faire dans ce cadre avec l'élaboration du PACA (Plan d'Action Concerté de l'Agglomération) : même si c'est un niveau de stratégie et de planification différent, il est important de s'y insérer. L'articulation n'est pas toujours évidente. pour les élus : « *il faut une vision globale et un niveau opérationnel de proximité ; la Communauté de communes est un niveau adapté, y compris par rapport au lien avec la population et avec les acteurs* ». Reste à définir les outils et démarche pour favoriser cette articulation et favoriser l'intégration des problématiques de gestion de l'eau et des milieux aquatiques (« *notion d'espace de cours d'eau, zones humides* ») dans cet important projet. : « *il faudrait que la CCPG investisse du temps dans cette réflexion. Il ne faut pas laisser les aménageurs seuls* ».
- **Prendre en compte les orientations du SDAGE :** Pour les financeurs et les services de l'Etat, la déclinaison de la DCE pour l'atteinte du bon état ou du bon potentiel représente « *un filtre essentiel pour orienter la suite de la démarche* ». Une articulation serait à rechercher également avec les démarches engagées en Suisse par le service planification de l'eau de l'Etat de Genève pour l'élaboration des Schémas de Protection, d'Aménagement et de Gestions des Eaux : les SPAGE « Allondon » (en cours d'élaboration) et « rive droite » (pas encore démarré).
- **Rechercher la maîtrise d'ouvrage de certaines actions par l'intégration de nouvelles compétences :** Les acteurs institutionnels et techniques indiquent qu'il serait positif que la Communauté de communes puisse obtenir la compétence concernant la gestion des eaux pluviales. Cela nécessite une modification des statuts actuels de la CCPG mais offrirait de nouvelles possibilités d'intervention tout en favorisant la cohérence de son action en matière de gestion de l'eau. Cette réflexion est d'ores et déjà engagée.

Poursuivre et élargir la collaboration franco-suisse :

- **Un partenariat à inscrire dans la durée :** De manière unanime pour nos interlocuteurs, il est important de relancer et de ne pas laisser retomber la dynamique de coopération franco-suisse : « *les habitudes de repli sur soi sont vite reprises* ». Les partenaires suisses souhaitent poursuivre leur collaboration pour la gestion de l'eau et des cours d'eau avec la CCPG sous une forme ou sous une autre : « *Il ne faudrait pas qu'après le contrat de rivières la dynamique s'arrête ; il y a une volonté politique des deux côtés ; reste à trouver les ressources humaines et financières ; la question de l'outil viendra après* ». Néanmoins, le souci de pouvoir travailler à partir d'un outil simple et adapté à cette collaboration est exprimé par les partenaires : « *ce qui nous intéresse, c'est la simplicité de l'outil* ».
- **Aller plus loin en harmonisant certaines procédures, réglementation, ou mode de gestion :** Pour quelques acteurs, cela permettrait encore plus de cohérence dans la gestion des cours d'eau franco-suisses (rempoissonnement, tailles de capture, procédures d'autorisation de travaux,...).
- **Intégrer plus le canton de Vaud :** Pour certains acteurs, même si ce canton ne représente qu'une petite partie du territoire du contrat de rivières, il est important de l'associer de plus près à la démarche (le canton de Vaud, bien que concerné par une action sur le canal de Crans n'en a pas été maître d'ouvrage) : « *c'est un secteur non négligeable vis-à-vis des cours d'eau* ».

Travailler la concertation avec les partenaires :

- **Appréhender la concertation comme un outil de gestion de projet :** Les financeurs en particulier insistent sur ce point : « *on gagne du temps quand on sait faire de la concertation ; plus exactement, cela revient à perdre du temps pour en gagner* ». La concertation doit favoriser l'appropriation par les acteurs locaux : « *Il est donc important de caler les outils et les méthodes pour s'assurer du maintien ou du renforcement de cette appropriation* ». Pour autant, pour les acteurs, il ne s'agit pas d'instaurer plus de réunions de Comité de rivière qui joue son rôle d'instance consultative (« *les élus croulent sous les réunions* ») ; d'autres modalités sont à définir pour répondre au besoin exprimé par certains d'être associés à la co-construction des projets. A titre d'illustration, un rapprochement avec le Comité Européen de Recherche Nucléaire (CERN) a été favorisé par la mise en place récente d'une commission tripartite CCPG / Etat de Genève / CERN.
- **Améliorer la coordination avec les financeurs en mettant en place des outils et des habitudes de travail collaboratives :** Une coordination en amont avec les services de l'Etat et les financeurs doit favoriser la cohérence globale du programme par une meilleure information, une meilleure préparation / anticipation pour la mise en œuvre des actions. Elle est par ailleurs nécessaire pour éviter certaines incompréhensions (« *des sollicitations pour des financements que l'on ne peut engager par exemple* »). Pour les financeurs, cela peut passer par plus de Comités de pilotage (« *par exemple, certaines structures font des Comités de pilotage pour présenter les dossiers techniques des futures demandes de subventions* ») ou toute autre modalité permettant de renforcer les échanges avec la structure porteuse : « *C'est un peu dommage qu'on nous voit uniquement comme un établissement financeur. Il est important que nous prenions aussi notre place. Il y a une habitude de travail à remettre en place pour favoriser la fluidité dans la gestion des dossiers* ».
- **Favoriser l'appropriation de la démarche par les élus :** Pour répondre au besoin de mobilisation et d'implication des élus dans la démarche, certains proposent « *de renforcer leur information et leur sensibilisation* ». Il s'agit également de veiller à leur place dans la construction et dans la mise en œuvre du futur dispositif.
- **... et améliorer la coordination avec certaines collectivités maîtres d'ouvrages :** Cela concerne aussi bien le niveau technique (une présence plus importante de la CCPG étant souhaitée pour l'accompagnement et le suivi de certaines opérations) que le niveau politique (« *notamment faire en sorte, que les élus du SIVOM soient représentés dans les réunions de la Commission eau et assainissement de la CCPG et du contrat de rivières* »).

3.4.2. Actions à mener

Poursuivre certaines orientations pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques :

- **Continuer les efforts en matière d'assainissement :** Compte tenu de l'évolution démographique, il est jugé important par les acteurs du contrat de poursuivre le travail engagé pour l'amélioration des dispositifs d'assainissement, « *en particulier dans le secteur de Ferney-Voltaire, où l'explosion démographique explique une problématique de sous dimensionnement des réseaux* ».
- **Poursuivre et renforcer les actions d'entretien et d'aménagement des cours d'eau :** Le travail engagé, avec l'appui et l'expertise du service renaturation des cours d'eau de l'Etat de Genève, mérite d'être poursuivi et renforcé. Une approche globale de la gestion de la ripisylve et de la question de la morphologie est souhaitée par les financeurs (« *en lien avec un plan de gestion de la ripisylve ?* »). Les acteurs du monde de la pêche soulignent l'importance d'une gestion appropriée du lit mouillé (« *en conservant quelques embâcles pour constituer des caches au poisson* »). Enfin, certains élus souhaitent que soit intégrée la question de la restauration de sites de décharges à proximité de cours d'eau ou de milieux humides.

Intégrer les enjeux liés à la gestion quantitative de l'eau et promouvoir une gestion équilibrée de la ressource :

- **Améliorer la connaissance pour prendre en compte la complexité de la problématique :** La gestion quantitative de l'eau est vue par beaucoup comme l'un des gros points noirs sur le territoire, problématique qui doit aussi faire l'objet d'une approche plus large en termes de prospective et d'aménagement du territoire ; selon eux, cette problématique est directement liée à l'expansion démographique sur le Pays de Gex mais aussi au niveau de vie de la population : « *on se rend compte que la consommation par habitant est supérieure à la moyenne de la consommation des habitants du département* ». Par ailleurs, pour beaucoup de nos interlocuteurs, le développement d'activités fortement consommatrices (dont les golfs en particulier) accentue les tensions quantitatives. Ainsi, l'augmentation continue des prélèvements impacte fortement les débits d'étiage ; s'ajoute à ces prélèvements les conséquences du changement climatique. Certains soulignent donc l'importance de l'amélioration de la connaissance concernant ces prélèvements mais plus que cela « il s'agit aussi pour eux *de favoriser la déclaration de tous les prélèvements* » pour agir de manière efficace ; il faut noter à ce sujet l'étude sur les volumes prélevables en cours.
- **Améliorer la gestion des débits en améliorant la gestion des prélèvements et en prenant en compte le rôle des zones humides :** Certains souhaitent une approche type « *débit minimum biologique* ». Pour les acteurs du contrat, la gestion des débits d'étiage passe par une meilleure gestion des prélèvements dans les nappes, en particulier les pompages effectués par les golfs. Ils soulignent également le rôle des zones humides qui doivent être considérées « *comme des régulateurs hydrologiques (rôle d'éponge) en plus de leur fonction de réservoir de biodiversité* » ; parallèlement à leur prise en compte dans le SCOT comme zones naturelles, les actions de préservation / restauration sont nécessaires.
- **... et engager une réflexion pour permettre au Pays de Gex d'accéder à l'eau du lac Léman :** Une collaboration transfrontalière est nécessaire ; pour beaucoup, il s'agirait d'une solution efficace pour remédier à la problématique de la gestion de la ressource en eau sur le Pays de Gex.

Intégrer les enjeux liés à la préservation et à la gestion des milieux aquatiques et des infrastructures naturelles jouant un rôle dans la régulation de la ressource hydrique :

- **Prendre en compte le volet foncier et associer si possible les acteurs agricoles :** Par une action volontariste, la maîtrise foncière permettrait d'intervenir de manière efficace pour préserver ou restaurer les surfaces de zones humides. Une telle réflexion pourrait valoriser le rôle des agriculteurs dans la gestion de ces milieux mais aussi d'autres infrastructures naturelles qui jouent un rôle dans la régulation de la ressource hydrique (« *fonctionnalité des espaces agricoles* ») : « *un contrat entre agriculture et collectivité pourrait partir d'une*

approche globale sur la place de l'agriculture et son rôle dans le territoire : veut-on de l'agriculture sur le pays de Gex ? quelle agriculture ? pour quelle zone ? comment intègre-t-on les enjeux de gestion de l'eau et des milieux aquatiques ? ».

- **Renforcer les actions visant à préserver et à améliorer les milieux aquatiques** : C'est un axe de travail important pour beaucoup de nos interlocuteurs ; souvent ils le relient à la question de la gestion quantitative de l'eau : « *Il y a un abaissement du niveau d'eau constaté dans certaines zones humides, comme le marais de Thoiry mais on ne sait pas d'où cela vient ; il y a besoin de mieux cerner la problématique pour agir* ». Par ailleurs, certains acteurs proposent de s'investir dans la réalisation d'actions spécifiques ; par exemple le CERN, sur « *les rejets des eaux de refroidissement après traitement (en lien avec la problématique du soutien d'étiage)* », ou sur « *la gestion des berges et leur valorisation pour le public* » ; mais aussi l'aéroport de Genève sur « *un retour à l'état naturel du Vengeron* » (suite à la suppression prochaine de ses rejets polluants dans ce cours d'eau).
- **... et prendre en compte la problématique des espèces envahissantes** : Pour quelques uns, cette problématique prend de l'ampleur sur le Pays de Gex et doit être intégrée pour la suite.

Poursuivre, adapter et cibler l'information et la sensibilisation de la population et des acteurs :

- **Poursuivre et renforcer l'information et la sensibilisation des riverains** : Les élus en particulier considèrent que c'est un axe de travail à renforcer : « *L'entretien des berges est une responsabilité des riverains ; il est important de les informer de leurs obligations, même s'il ne peuvent pas toujours tout faire* ».
- **Poursuivre les efforts de sensibilisation pour toucher les nouvelles populations** : L'enjeu de sensibilisation est d'autant plus fort qu'il y a d'importants mouvements de population sur le Pays de Gex ; ces nouvelles populations ayant parfois un rapport moins étroit avec le territoire et avec la préservation de ses ressources. L'effort de sensibilisation doit donc se poursuivre ; il est proposé qu'il soit ciblé en fonction d'enjeux spécifiques : « *par exemple, faire des actions de sensibilisation aux économies d'eau en encourageant le développement de la récupération d'eaux pluviales ; cet aspect est peut-être à intégrer parallèlement dans les règles d'urbanisme ?* ».
- **... en lien avec la démarche Agenda 21 ?** : Un lien avec la démarche d'Agenda 21 du Pays de Gex paraît pertinent pour développer des actions en direction des particuliers afin d'améliorer la cohérence et la lisibilité du message. Il est proposé par ailleurs de raccrocher la communication à des petits évènements (« *le nettoyage d'un cours d'eau par exemple* »).
- **Continuer la sensibilisation des plus jeunes** : Pour de nombreux acteurs, les animations scolaires sont à reconduire. Des évolutions dans la façon de procéder sont proposées : comme par exemple l'idée de « *la réalisation d'une exposition par les enfants qui permettrait d'impliquer d'avantage les enseignants dans la valorisation des interventions* ».

Renforcer le volet réglementaire :

- **Faire le lien avec les documents d'urbanisme et de planification** : Comme cela a été évoqué précédemment (cf. § 3.4.1.), une meilleure prise en compte des enjeux de gestion de l'eau et des milieux aquatiques dans les documents d'urbanisme et de planification est souhaitée ; une cohérence entre ces divers cadres réglementaire est à rechercher. Certains soulignent l'intérêt de l'élaboration d'un SAGE qui permettrait de mieux prendre en compte ce volet réglementaire.
- **Renforcer la présence et la réactivité de la police de l'eau en France** : Pour beaucoup c'est un besoin important : « *On voit que quand les gens ne sont pas surveillés, chacun fait comme il veut* ». Pour les acteurs du contrat, la difficulté tient à l'éloignement géographique des personnes en charge de la police de l'eau et à leur manque de moyen.

4. LE FONCTIONNEMENT DE LA PROCEDURE VU PAR LE PRESTATAIRE

Dans ce dernier chapitre, le prestataire s'appuie sur la synthèse précédente, sur les résultats des modules 1 et 2 et sur son expérience pour donner sa propre vision.

Globalement, les acteurs du contrat de rivières expriment **des perceptions positives du contrat de rivière du Pays de Gex Léman, de son fonctionnement comme des actions menées**. L'analyse qu'ils font de son fonctionnement, nous amène à faire ressortir les éléments suivants :

Un contrat de rivières appuyé sur une légitimité territoriale, institutionnelle et politique forte :

- **La Communauté de communes : un cadre pertinent pour une cohérence des actions menées autour de la gestion de l'eau et des cours d'eau :** Le portage du contrat de rivière par la Communauté de communes du Pays de Gex Léman, son suivi par la Commission eau et assainissement, ainsi qu'une forte volonté politique, ont permis d'inscrire la démarche du contrat de rivière dans une cohérence d'actions à l'échelle du territoire ; le lien établi avec le SCOT et avec le schéma directeur des eaux pluviales illustrent cette orientation prise par la CCPG ces dernières années. Cela explique aussi pourquoi le contrat de rivières est vu par les élus comme par le personnel technique de la CCPG comme un véritable outil d'aménagement et de développement du territoire, et pas seulement comme un outil accessoire pour agir ponctuellement en fonction de dégradations constatées.
- **Le partenariat avec l'Etat de Genève : une cohérence territoriale nécessaire et utile :** La coopération transfrontalière a été justifiée par une logique de bassin versant. Reposant sur une volonté d'actions communes, ce partenariat a apporté une plus value importante à la démarche, non seulement parce qu'il a permis la réalisation d'actions conjointes mais aussi parce qu'il a fait valoir une véritable mutualisation et une complémentarité sur les plans de l'expertise, de l'ingénierie et du financement des actions.

Une démarche volontariste dans un territoire en pleine expansion démographique :

- **Un contrat ambitieux et un cap donné pour poursuivre la dynamique engagée :** De grosses opérations ont été mises en œuvre et, dans l'ensemble, la majeure partie des actions prévues dans le contrat ont été réalisées ou sont en passe de l'être. Le bon déroulement du programme d'action a été encouragé par le volontarisme politique du Vice-président de la Commission eau et assainissement mais aussi par une implication importante de l'animateur du contrat. Aujourd'hui on constate une volonté toujours très forte de poursuivre le travail engagé, en mettant le cap sur certaines thématiques (volet milieux naturels en particulier). Si jusqu'à présent le travail sur ces sujets a été jugé insuffisant par certains acteurs, la volonté d'en faire un axe fort de travail est clairement exprimée par les élus et les techniciens, comme le montre le recrutement récent de Julie Eydaleine sur cette thématique.

... freinée malgré tout par un manque de ressources humaines affectées au contrat de rivières :

- **Des objectifs difficiles à atteindre par manque de moyens humains :** Le non remplacement du technicien de rivière, suite à son départ a probablement affecté de manière sensible le déroulement du contrat de rivières, en particulier les actions « milieux » ; cela est d'ailleurs souligné par de nombreux acteurs qui relèvent néanmoins l'investissement important de l'animateur du contrat. Ce choix interne à la Communauté de communes est visiblement lié à l'orientation principale du contrat sur les questions d'assainissement et de prévention des

inondations. Avec un recrutement récent sur une mission liée entre autre aux zones humides, la CCPG montre sa volonté d'investir plus fortement la thématique des milieux aquatiques.

Une recherche de cohérence avec l'action globale de la Communauté de communes :

- **Un effort d'articulation des outils et actions menées à l'échelle du territoire :** Des synergies au sein des services de la CCPG sont apparues nécessaires au cours de la démarche ; elles se sont développées d'ailleurs (lien contrat de rivières / SCOT par exemple, schéma directeur des eaux pluviales). Ce besoin d'une vision plus large de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques a amené progressivement les élus et techniciens de la Communauté de communes, mais aussi les autres acteurs du contrat, à s'interroger sur d'autres leviers d'action (documents d'urbanisme, approche réglementaire,...). Cela a concouru à la cohérence de la démarche, et permet surtout aujourd'hui de poser des jalons pour travailler sur les suites à lui donner, dans une approche élargie à l'aménagement du territoire. La réflexion actuelle sur l'élargissement éventuel des compétences de la CCPG sur la gestion des eaux pluviales illustre parfaitement la dynamique que le contrat de rivières a contribué à faire émerger au sein de cette collectivité.

Une dynamique collective utile :

- **Des partenariats structurants, des acteurs impliqués :** Le contrat de rivières s'est appuyé sur la construction partenariats locaux solides. En particulier, la coopération franco-suisse a très bien fonctionné ; nécessaire pour un vrai travail à l'échelle de bassins versants, elle a renforcé la cohérence et la crédibilité de la démarche sur les plans technique et financier. Des liens étroits ont été établis avec certains acteurs locaux, en particulier les pêcheurs. Les communes ont apprécié l'appui de la CCPG. Un travail collectif important a été fourni dans la phase d'élaboration du contrat.
- **Une progression collective dans la manière d'appréhender les problématiques :** A travers la sensibilisation des élus et des acteurs, le contrat de rivières semble avoir joué un rôle important dans l'évolution de la prise en compte des questions environnementales dans la gestion de l'eau qui a conduit à une approche plus transversale. Cela s'est accompagné d'une recherche de dialogue avec les acteurs locaux (notamment les pêcheurs, l'aéroport de Genève, et le CERN à la fin du contrat dans le cadre d'une commission tripartite CERN / CCPG / Etat de Genève) **et d'une volonté d'informer et de sensibiliser** les acteurs et la population locale.

... mais des acteurs à mobiliser ou à remobiliser :

- **Des partenariats à développer :** Certains groupes d'acteurs n'ont pas ou peu été associés à la démarche. En particulier la présence du monde agricole au sein du contrat de rivières aurait probablement été utile, compte tenu de la fonction des agriculteurs en termes d'aménagement et de gestion du territoire. De même, une participation plus forte des acteurs environnementaux dès le début du contrat de rivières aurait pu enrichir la démarche. Enfin certains organismes, observateurs jusqu'à présent, souhaitent pouvoir jouer un rôle actif (comme le CERN par exemple). La question qui se pose est de savoir comment faire en sorte que ces acteurs aient une place plus active dans le dispositif ? Quelques clefs sont proposées ci-dessous pour poser les bases d'une dynamique collective et d'un processus participatif qui aiderait à la co-construction du projet.
- **Un effort de sensibilisation à maintenir :** Compte tenu de l'évolution du territoire et de l'arrivée de nouvelles populations, la sensibilisation des habitants du Pays de Gex est nécessaire à l'amélioration de la prise de conscience. Cet enjeu a été pris en compte dès le début de la démarche : les animations auprès des plus jeunes, par exemple, sont l'une des réussites du contrat. Néanmoins, la question du caractère technique du contrat, et par conséquent de la difficulté à communiquer sur ce type de démarche reste entière. Elle explique les interrogations sur la stratégie de communication à mettre en œuvre : aussi, il a peut-être manqué d'un suivi dans la communication (arrêt de l'édition des lettres du contrat de

rivière). La recherche d'une cohérence via l'Agenda 21 et la revue territoire semble être une piste intéressante de réflexion pour la suite.

- **Une appropriation de la démarche par les élus à renforcer :** Il apparaît que certains élus sont un peu éloignés du contrat de rivières. Une première explication est le rôle actif joué par le Vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement ; une autre raison tient aux changements ayant faits suite aux élections municipales de 2008 ; enfin, pour les petites communes, il peut s'agir également d'une réticence à se positionner en tant que maître d'ouvrage, d'où leur moindre implication. Pour poursuivre la dynamique, il paraît important de veiller à la place et à l'implication des élus. Le temps de l'étude bilan est l'occasion de travailler à cette remobilisation.

... et une dynamique collective à renforcer :

- **Des perceptions différentes de la concertation :** Pour certains acteurs, la recherche de dialogue a prévalu dans l'élaboration et la mise en œuvre du contrat ; d'autres au contraire estiment que la concertation a manqué, en particulier dans la phase de réalisation, sachant que beaucoup parmi eux constatent un essoufflement progressif de la dynamique. Le Comité de rivière n'est pas pour les acteurs un véritable lieu d'échange ; il s'agit plus d'une instance consultative, étant donné qu'il est difficile de co-construire dans une assemblée trop nombreuse.
- **Cette diversité des perceptions s'explique de différentes manières :**
 - o les implications dans le contrat de rivières sont diverses : des groupes d'acteurs ont plus participé / ont plus été associés que d'autres ;
 - o tout le monde ne donne pas le même sens au mot concertation et, pour certains, l'organisation d'une réunion, qu'elles qu'en soient les finalités et les modes de fonctionnement, est assimilée à de la concertation
 - o enfin, la personnalité et les valeurs de chacun déterminent des besoins et des stratégies différentes ; certaines personnes souhaitent passer très rapidement à l'action, alors que d'autres appellent une phase de construction collective

... en partant d'un regard d'ensemble sur le dispositif participatif :

- **Différents niveaux de participation :** Il est important de faire la différence entre consultation, concertation et négociation. Consulter, c'est demander un avis avant de décider ; concerter, c'est construire ensemble des propositions (qui seront ensuite soumises aux décideurs) ; négocier, c'est décider ensemble. Information, consultation, concertation et négociation constituent ainsi quatre niveaux croissants de participation. Chaque niveau a ses avantages et ses inconvénients. En résumé, plus le décideur augmente le niveau de participation, plus il complexifie le processus et doit se donner les moyens adéquats (du temps et des compétences) ; en échange, il augmente les chances de résoudre durablement le problème posé initialement.
- **... à articuler entre eux :** Il faut ensuite savoir qui l'on souhaite associer aux différents niveaux de participation. On peut, par exemple, informer la population, consulter tous les élus, concerter les représentants des différents groupes d'acteurs, réserver la décision aux élus... Dernier point à clarifier : sur quels objets veut-on informer, consulter, concerter ? Sur des projets précis ou sur la gestion d'ensemble du bassin versant ?

... pour poser les bases du projet à venir...